

REGLEMENT INTERIEUR DU CABINET DE SOPHROLOGIE

Les séances ont lieu dans mon cabinet à «maison du bois », lieu dit camp del tour à La Salvetat Sur Agoût ou bien au domicile des clients. Mon intervention de sophrologie est couverte par une assurance responsabilité professionnelle.

La régularité des séances, selon les modalités définies conjointement lors de l'entretien préalable, fait partie intégrante du processus. Pour toute séance annulée ou reportée par le client, celui-ci s'engage à prévenir, par téléphone, au moins 48 heures à l'avance. Passé ce délai, la séance sera due. Dans le cas où le client arrive en retard à la séance, celle-ci sera due en totalité et elle finira à l'heure initialement prévue.

Le patient s'engage à régler chaque séance le jour même, pour une séance en visio le règlement doit être effectué avant le démarrage de la séance.

Séances collectives : en cas d'absence ou d'arrêt, aucune séance ne pourra donner lieu à un remboursement.

Lorsqu'il s'agit de forfaits, le règlement se fait à l'avance. Lors de l'entretien préalable, ou de l'inscription à un atelier de sophrologie de groupe, un questionnaire sera remis et devra être complété par la personne souhaitant pratiquer la sophrologie. Ce questionnaire est confidentiel, vous êtes bien sûr libre de répondre ou non à ces questions.

Lors de l'entretien ou de l'examen de la fiche de renseignement, il peut s'avérer que je décline la proposition de vous accompagner. Je m'engage à vous en donner les raisons.

La relation entre la personne qui vient en consultation et moi-même est une alliance faite de confiance, de bienveillance et de respect. Une relation d'égal à égal, sans lien de pouvoir ou de dépendance ou de relation affective.

Tout ce qui se passe et se dit dans le cabinet (ou lors des séances de sophrologie de groupe à l'extérieur) demeure confidentiel. L'expression libre, l'écoute et le non jugement, surtout entre participants dans les séances de groupe, sont essentiels. Je m'en porterai garante.

Les téléphones portables doivent être éteints ou en mode avion.

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du cabinet. La consommation de boissons et de nourriture est interdite, seules les bouteilles d'eau sont acceptées